

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 4 mars 2024

Délibération n° 2024.03.08

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 26 février 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 27 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Mathieu POTHERAT et Gaëlle RAYNAUD.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Aménagement d'une place dans le cadre de la réhabilitation du centre village - demande de subvention auprès du Département du Rhône – Appel à projets 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'aménager une place publique dans le cadre de la réhabilitation du centre village.

Il convient donc de financer ce projet dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département du Rhône.

Ce projet d'aménagement d'une place publique relève des indicateurs sur la valorisation de l'action publique du Département et notamment en matière de développement local et d'aménagement. Le projet correspond à l'aménagement et la requalification des places et des centres bourg et s'inscrit donc dans le cadre de l'appel à projet 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une place publique qui s'élève à **779 833 € HT**

- **ARRÊTE** les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :
 - Autofinancement : 114 803.75 €
 - Emprunt 220 000.00 €
 - Subvention de la Région 250 071.00 €
 - Subvention du Département du Rhône 194 958.25 €

- **SOLLICITE** une subvention au Département du Rhône d'un montant de 194 958.25 € représentant 25 % de la dépense subventionnable.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

